

Province de Québec  
Municipalité de La Doré  
Lundi le 15 décembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière ajournée du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le lundi 15 décembre, à 20h, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM. Yoland Bau, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

M. Marc Perron, conseiller

ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
5. FINANCE
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Polyvalente des Quatre-Vents : Album des finissants
  - 8.2 Programme d'établissement : Abolition du programme
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. VOIRIE
  - 10.1 Réfection avenue des Jardins : Autorisation de paiement
11. SERVICES PUBLICS
  - 11.1 Modernisation du système de production d'eau potable phases II et III :
    - 11.1.1 Décompte progressif #8
    - 11.1.2 Autorisation de libération de 50% de la retenue
12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 12.1 Politique MADA : Dépôt
13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.1 Rétrocession de terrains : CADLD

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Enduro Super Sagamie : Demande d'autorisation

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15.1 BAPE ligne de transport d'énergie poste Chamouchouan-Bout-de-l'île : Dépôt du mémoire de la Municipalité

15.2 Filière feuillue : Suivi

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Dépôt du rapport des bénéfices et cadeaux aux membres du conseil

16.2 Vœux de Noël

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2014-12-253

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Ordre du jour

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Questions

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2014-12-254

POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS : ALBUM DES FINISSANTS

---

CONSIDÉRANT la demande de participation à l'album des finissants de la Polyvalente des Quatre-Vents de St-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves proviennent de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à encourager l'obtention du diplôme d'études secondaires chez les jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière de l'ordre de 150\$ pour l'album des finissants de la Polyvalente des Quatre-Vents de St-Félicien.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2014-12-255

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ABOLITION DU PROGRAMME

---

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis par ce programme ont été majoritairement atteints;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré proposera d'autres initiatives pour soutenir son attractivité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit des investissements visant à favoriser davantage le développement résidentiel et de la villégiature en milieu rural;

CONSIDÉRANT les orientations à l'endroit du centre village et du périmètre urbanisé de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions #2007-06-142, #2007-03-058 & # 2007-08-166;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge les résolutions 2007-06-142, 2007-03-058 et 2007-08-166 et abolisse l'aide à l'établissement visant les nouveaux arrivants et l'accès à la propriété pour les 18 à 35 ans, et ce, à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2015.

#### POINT 10.1

RÉSOLUTION 2014-12-256

RÉFECTION AVENUE DES JARDINS : AUTORISATION DE PAIEMENT

---

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés selon le devis;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la firme LVM corrobore ces faits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement de 130 374.29\$, plus les taxes applicables, à Pavex ltée pour la réfection de l'avenue des Jardins.

#### POINT 11.1.1

RÉSOLUTION 2014-12-257

MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU POTABLE  
PHASES II ET III : DÉCOMPTE PROGRESSIF #8

---

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Cegertec-Worley Parsons, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #8 pour un montant de 73 629.68\$, plus les taxes applicables.

#### POINT 11.1.2

RÉSOLUTION 2014-102-258

MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU POTABLE  
PHASES II ET III : AUTORISATION DE LIBÉRATION DE 50% DE LA  
RETENUE

---

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Cegertec-Worley Parsons, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement de 50% de la retenue soit une somme de 22 171.21\$, plus les taxes applicables.

POINT 12.1  
POLITIQUE MADA : DÉPÔT

---

Monsieur Michel Simard dépose la politique locale de Municipalité amie des aînés qui a été présentée le 12 décembre dernier. Il mentionne que les trois objectifs pour La Doré seront mis en œuvre. La politique a déjà été acceptée par le conseil municipal.

POINT 13.1  
RÉSOLUTION 2014-12-259  
RÉTROCESSION DE TERRAINS : CADLD

---

CONSIDÉRANT la Municipalité de La Doré avait cédé certains terrains de la zone industrielle à la Corporation d'Aménagement et de Développement de La Doré (CADLD) dans le but de relancer la filière feuillue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire reprendre possession de ces terrains ;

CONSIDÉRANT QUE la CADLD a réorienté ses mandats de développement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la rétrocession en sa faveur des lots 4 594 729 et 4 594 434 par la CADLD pour la somme de 65 000\$, qui est déjà due par cette dernière à la Municipalité de La Doré. Suite à la signature de la rétrocession, il y aura mainlevée totale de l'hypothèque et de la clause résolutoire contenues dans le contrat de vente (#19-691-420) précédemment consenti par la Municipalité de La Doré. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 14.1  
RÉSOLUTION 2014-12-260  
ENDURO SUPER SAGAMIE : DEMANDE D'AUTORISATION

---

CONSIDÉRANT la demande datée du 2 décembre 2014 pour l'autorisation de la tenue de l'évènement de l'Enduro Super Sagamie La Doré ainsi que pour l'autorisation de stationnement des installations des équipes de courses sur le terrain du Centre des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement aura lieu au cours de l'été 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la tenue de l'Enduro Super Sagamie La Doré 2015 sur son territoire ainsi que l'utilisation du stationnement du Centre des Loisirs pour l'installation des équipes de courses.

POINT 15.1

**BAPE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE POSTE CHAMOUCHOUAN-  
BOUT-DE-L'ÎLE : DÉPÔT DU MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

---

Le maire informe la population que la Municipalité de La Doré a présenté un mémoire favorable au projet de ligne de transport d'énergie poste Chamouchouan-Bout-de-l'Île lors du bureau des audiences publiques sur l'environnement à Rawdon. Le mémoire est déposé à la table du conseil.

**POINT 15.2  
FILIERE FEUILLUE : SUIVI**

---

Le maire fait un résumé du projet de relance de la filière feuillue et fait part des mesures qui seront prises envers le Gouvernement du Québec afin qu'il utilise ses pouvoirs envers le CAAF de Louisiana Pacific. Le maire déplore que depuis 2008, les droits consentis à cette entreprise bloquent le développement de d'autres créneaux que les panneaux de grandes particules orientées (OSB).

**POINT 16.1  
DÉPÔT DU RAPPORT DES BÉNÉFICES ET CADEAUX AUX MEMBRES DU  
CONSEIL**

---

Le maire mentionne que tous les conseillers ont déposé leur rapport des bénéfices et cadeaux reçus en 2014. Aucun bénéfice ou cadeau n'a été reçu.

**POINT 16.2  
VŒUX DE NOËL**

---

Au nom du conseil municipal et des employés municipaux, le maire présente les vœux pour la période des Fêtes 2014.

Il invite également toute la population à participer à la marche de Noël le 21 décembre.

Questions **POINT 17.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question.

Levée séance **POINT 18.0  
RÉSOLUTION 2014-12-261  
LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE**

---

À 21h10, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette de lever la présente séance ajournée.

Jacques Asselin,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale